

Jean-Pierre Gutton



12 janvier

HISTOIRE DE L'IDENTITÉ DES PERSONNES

En France, l'identité des personnes n'est vraiment établie que depuis l'institution de l'état civil (décret du 20 septembre 1792). Mais il y a un avant à cette date.

De l'époque gallo-romaine aux années 1500, trois éléments de l'identité se mettent en place : le nom, les armoiries (qui ne sont pas réservées aux nobles), la signature enfin qui se diffuse avec une chronologie proche de celle du portait. Jean II (mort en 1364) est le premier roi de France à signer.

Les XVI^e et XVII^e siècles sont marqués par la volonté de la monarchie d'identifier ses sujets. De l'ordonnance de Villers-Cotteret (1539) à celle de Saint-Germain-en-Laye (1667) rendent peu à peu fiables les registres paroissiaux. D'autre part, les registres d'état des âmes, tenus par le clergé, peuvent constituer de redoutables « fichiers ».

Mais c'est surtout entre les années 1690 et 1789 que les premières contestations sérieuses de l'interconnaissance — qui, jusqu'alors détermine largement l'identité — se manifestent. Elles sont dues à un esprit nouveau, épris de rigueur mathématique que les « arithméticiens politiques » — en fait les premiers économistes — revendiquent. L'histoire du sentiment de sécurité qui a mis en lumière un « transfert de ciel à terre » (la sécurité se construit et ne consiste pas seulement en dévotions protectrices, tel que le culte à la Vierge au grand manteau), la demande de sécurité expliquent aussi cette évolution. Dans le domaine des réalisations pratiques, on peut citer la création du Contrôle des troupes (1716) ; l'apparition des passeports pour les émigrants temporaires, une tentative de création d'un casier judiciaire pour les vagabonds (1724). Mesures qui sont contemporaines des premières numérotations des maisons dans les villes et des premiers éclairages des rues.

La Législative, le 20 septembre 1792, dernier jour de son existence, vote le décret « qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens ». La Révolution et l'Empire favorisent le contrôle des identités par leurs aspects policiers, la conscription (1798) et le recensement (1801). La III^e République, scientiste, va dans le même sens avec l'anthropologie métrique et la dactyloscopie. La Grande Guerre suscite, en 1917, la carte d'identité pour les étrangers.

Avec le XX^e siècle, le nom devient à peu près immuable et la seconde guerre mondiale apporte la carte d'identité dès 16 ans (1940). L'évolution fondamentale de notre temps est le passage à une identité non plus seulement déclarative, mais aussi biométrique (le corps, la voix...) avec les redoutables questions éthiques que cela pose.